



Le Petit Clionnais

Été 2026 - N° 119

Coordonnées de la Mairie

 : 05 46 70 47 03

 : mairie@clion-sur-seugne.fr

Site : www.clion-sur-seugne.fr

Heures d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Bulletin trimestriel

D'informations

Responsable de la publication

Mme TARDY Isabelle

Secrétariat

Mme BRISSON Vanessa

Ont participé à la rédaction

Commission promotion locale

Mise en page

Commission promotion locale

Photo de couverture

Photo Commune de Clion sur Seugne

Le comité de rédaction du journal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin

Dans ce numéro :

- Coordonnées de la Mairie P.2
- Le Mot du Maire P.3
- Réunions du Conseil Municipal P.4
- Du côté des écoliers P.17
- US Val de Seugne P.20
- Amicale du livre P.22
- Les amis du temps passé P.23
- Club des aînés P.24
- A.I.C.P.G. P.25
- Chevêche d'Athéna P.26
- Frelons asiatiques P.27
- Il était une fois Clion sur Seugne... P.28
- Nouvelles entreprises P.29
- Animations et événements P.30
- Etat civil P.31

Imprimé par : SEDI équipement

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES



Ne restez pas isolés,
signalez-vous !



Le mot du Maire

Chères Clionnaises et Clionnais,

C'est sous une canicule persistante que nous faisons paraître votre bulletin d'été.

Le soleil, autrefois synonyme de vacances joyeuses, de repos d'insouciance et de farniente, est maintenant source d'inquiétude. Trop brûlant, il fatigue et menace les plantes et chacun d'entre nous. Nous devons nous adapter à ces conditions maintenant fréquentes, qui se déclenchent plus tôt chaque année et sur des périodes plus longues. Il nous faut repenser les aménagements.

Cette année encore les enfants de l'école ont été mis à l'abri dans la salle des fêtes climatisée.

Je vous rappelle que pour les personnes fragiles, isolées, âgées ou en situation de handicap, il existe un registre communal, sur lequel vous pouvez être inscrit sur simple demande. Il permet de mettre en place une surveillance particulière lors des épisodes de crise. Je sais la solidarité qui unit souvent les clionnais. Si vous avez connaissance d'une personne qui aurait besoin d'une attention accrue, n'hésitez pas à nous en parler.

À ce jour les animations estivales ne sont pas annulées.

Nous vous espérons nombreux pour la quatrième édition de la Vagabonde Clionnaise ! Et le musée artisanal et rural nous propose une belle fête des vieux métiers.

La salle de l'atelier a repris ses expositions et je vous rappelle que les amis du temps passé vous accueillent au musée tous les après-midi (sauf le lundi).

Les travaux communaux se poursuivent. Entre autres, nous remettons en état le chemin du pont des ânes. Réparation coûteuse qui nous amène à réfléchir sur les conditions d'accès à la circulation de ce chemin. Nous rénovons aussi l'assainissement du bâtiment de la Mairie.

Je vous souhaite un bon été, qui nous donnera, je l'espère, l'occasion de nous rencontrer.

Isabelle TARDY

*Permanences les mardis et jeudis après-midi
14h30 – 17h00 en Mairie
(Prendre rendez-vous de préférence)*

Ecole et canicule :

Les enfants dans la salle des fêtes.

*La pose de films anti-chaueur est prévue pour les
fenêtres de notre école.*



Travaux de gestion des eaux pluviales
Parking de la salle des fêtes

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 Mars 2026

Madame le Maire donne la parole aux membres du précédent Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

Installation du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CLION SUR SEUGNE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

BERNARD Raphaël, BREMAND Elodie, FERRER Clémence, GUIARD Nathalie, LAMOR Céline, LANOUE Annie, MAROT Frédéric, MONTIGAUD Patrick, PINEAU Jean-Michel, PLAIZE Camille, POULARD Jérôme, TARDY Isabelle, VINCENT Pascale. Ainsi que BROTIER Christelle, suppléante de liste.

Etaient absents excusés : M. PIEL Serge, Mme LYS Magalie

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame TARDY Isabelle, Maire sortant, qui a déclaré installer MM. et Mmes TARDY Isabelle, PLAIZE Camille, LANOUE Annie, BERNARD Raphaël, LYS Magalie, MAROT Frédéric, LAMOR Céline, MONTIGAUD Patrick, VINCENT Pascale, PIEL Serge, BREMAND Elodie, POULARD Jérôme, FERRER Clémence, PINEAU Jean-Michel, GUIARD Nathalie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur BAUDRY Nicolas et Mme BROTIER Christelle sont suppléants de liste.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur POULARD Jérôme.

Madame LANOUE Annie, la plus âgée des membres présents du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Election du Maire

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal a désigné pour assesseurs Mmes BREMAND Elodie et FERRER Clémence.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé et sous enveloppe, dans l'urne transparente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

13

A déduire :

bulletins déclarés nuls par le bureau (article L 66 du Code Electoral) :	00
bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :	01
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	07

Ont obtenu :

Madame TARDY Isabelle 12 voix

Madame TARDY Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Détermination du nombre d'adjoints

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4.

Elle propose en conséquence un vote pour définir le nombre des adjoints.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de votants :	13
Pour 3 postes d'adjoints :	13
Bulletins nuls :	00
Bulletins blancs :	00

Le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints pour la durée du mandat.

Election des Adjoints

Madame TARDY Isabelle, élue Maire, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 05 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoint à désigner.

A l'issu de ce délai, la Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée.

Liste 1 : M. PLAIZE Camille – Mme BREMAND Elodie – M. BERNARD Raphaël

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	13
A déduire :	
bulletins déclarés nuls par le bureau (article L 66 du Code Electoral) :	01
bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :	01
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

M. PLAIZE Camille – Mme BREMAND Elodie – M. BERNARD Raphaël : 11 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur PLAIZE Camille. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Lecture de la Charte de l'Elu Local

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Charte de l'Elu Local.

Chacun des conseillers a été destinataire d'un exemplaire qu'il a signé.

Séance du 31 Mars 2026

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme BREMAND, M. BERNARD, Mmes FERRER, GUIARD, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, PINEAU, POULARD, Mme VINCENT

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

Indemnités des élus locaux

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, des dispositions issues du Code Général des Collectivités Territoriales sur le régime indemnitaire des élus locaux.

Elle informe que l'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux maximal en vigueur correspondant à la strate de population de sa commune sans délibération, sauf si le Maire demande expressément à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Concernant les adjoints au Maire, leurs indemnités sont fixées par délibération du Conseil Municipal. Pour en bénéficier, les adjoints au Maire doivent être titulaires d'une délégation de fonction donnée par arrêté du Maire.

Les montants ont été revalorisés pour les communes de moins de 20 000 habitants par la loi du 22 Décembre 2025.

Dans les communes dont la population totale est comprise entre 500 et 999 habitants, l'indemnité de fonction allouée au Maire est fixée au taux de 44.30 % de l'indice brut terminal (soit 1 820.96 € brut), sauf si le Conseil en décide autrement à la demande du Maire.

Les indemnités de fonction des adjoints sont fixées au taux maximum, à 11.77 % de l'indice brut terminal (soit 483.81 € brut), sauf si le Conseil en décide autrement.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'allouer aux Adjoints dans le cadre de leurs fonctions occupées depuis le 20 Mars 2026, les indemnités calculées sur la base de 11.77 % de l'indice brut terminal.

Désignation des délégués communaux auprès des syndicats

En application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal nouvellement formé de procéder à l'élection des délégués communaux pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Elle précise que cette élection a lieu au scrutin secret uninominal mais que la décision unanime de l'assemblée peut permettre de déroger à ce principe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que l'élection se fera à main levée.

Les résultats sont les suivants :

S.I.V.O.M. du Collège Maurice Chastang

Délégués titulaires :

- 1) PLAIZE Camille
- 2) MONTIGAUD Patrick

Délégué suppléant :

- 1) MAROT Frédéric

S.I.E.M.L.F.A. 17 (Fléaux Atmosphériques)

Délégué titulaire :

- 1) PLAIZE Camille

Délégué suppléant :

- 1) BERNARD Raphaël

Centre Départemental de Gestion du Personnel Communal

Délégué titulaire :

- 1) TARDY Isabelle

Délégué suppléant :

- 1) BERNARD Raphaël

Commission Territoriale du Syndicat de la Seugne

Délégué titulaire :

- 1) PLAIZE Camille

Syndicat Informatique de Charente-Maritime (SOLURIS)

Délégué titulaire :

- 1) MAROT Frédéric

Délégués suppléants :

- 1) FERRER Clémence
- 2) LYS Magalie

Correspondant Défense

- 1) TARDY Isabelle

Syndicat d'Electrification

Délégué cantonal :

- 1) BERNARD Raphaël

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Délégués titulaires :

- 1) TARDY Isabelle
- 2) MAROT Frédéric

Délégués suppléants :

- 1) POULARD Jérôme
- 2) LYS Magalie

Syndicat Départemental de la Voirie

Délégué titulaire :

- 1) BERNARD Raphaël

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Délégué communautaire titulaire :

- 1) TARDY Isabelle

Délégué communautaire suppléant :

- 1) PLAIZE Camille

F.D.G.D.O.N.

- 1) BERNARD Raphaël

Sécurité Routière

- 1) BERNARD Raphaël

Référents Tempêtes

Délégué titulaire :

- 1) TARDY Isabelle

Délégué suppléant :

- 1) BERNARD Raphaël

S.I.V.U. Les P'tits Loups

Délégué titulaire :

1) TARDY Isabelle

Délégué suppléant :

2) MAROT Frédéric

CNAS SUD-OUEST

Délégué élu :

1) TARDY Isabelle

Délégué agent :

1) BRISSON Vanessa

Formation des Commissions Communales et Commissions Citoyennes

COMMISSIONS COMMUNALES

(élus exclusivement)

Finances

1) TARDY Isabelle

2) PLAIZE Camille

3) BREMAND Elodie

4) BERNARD Raphaël

5) MAROT Frédéric

6) GUIARD Nathalie

7) LAMOR Céline

8) LYS Magalie

9) MONTIGAUD Patrick

Voirie – Urbanisme

1) TARDY Isabelle

2) BERNARD Raphaël

3) BREMAND Elodie

4) PLAIZE Camille

5) MAROT Frédéric

6) LANOUE Annie

7) PINEAU Jean-Michel

8) POULARD Jérôme

Bâtiments communaux – Cimetière

1) TARDY Isabelle

2) PLAIZE Camille

3) BERNARD Raphaël

4) MAROT Frédéric

5) LANOUE Annie

6) MONTIGAUD Patrick

7) PIEL Serge

8) PINEAU Jean-Michel

9) POULARD Jérôme

Promotion locale

(Bulletin Municipal, site internet, Intramuros,...)

1) TARDY Isabelle

2) PLAIZE Camille

3) BREMAND Elodie

4) BERNARD Raphaël

5) MAROT Frédéric

6) FERRER Clémence

7) LYS Magalie

8) VINCENT Pascale

Contrôle des listes électorales

(à renouveler tous les 3 ans)

1) MONTIGAUD Patrick

2) BROTIER Christelle

3) BAUDRY Nicolas

Appel d'Offre

1) TARDY Isabelle

2) PLAIZE Camille

3) BERNARD Raphaël

4) MAROT Frédéric

5) MONTIGAUD Patrick

6) LYS Magalie

7) PIEL Serge

Urgence

(Mise en place du plan d'urgence)

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 5) MAROT Frédéric |
| 2) PLAIZE Camille | 6) PINEAU Jean-Michel |
| 3) BREMAND Elodie | 7) POULARD Jérôme |
| 4) BERNARD Raphaël | 8) VINCENT Pascale |

Tourisme

- | | |
|--------------------|---------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 6) GUIARD Nathalie |
| 2) PLAIZE Camille | 7) LAMOR Céline |
| 3) BERNARD Raphaël | 8) LYS Magalie |
| 4) MAROT Frédéric | 9) POULARD Jérôme |
| 5) FERRER Clémence | 10) VINCENT Pascale |

SCOT / PLU

- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1) TARDY Isabelle | 5) FERRER Clémence |
| 2) PLAIZE Camille | 6) LANOUE Annie |
| 3) BERNARD Raphaël | 7) MONTIGAUD Patrick |
| 4) MAROT Frédéric | 8) PIEL Serge |

COMMISSIONS CITOYENNES

(ouvertes à la population)

Fête et Sports

(La vagabonde Clionnaise, évènements sportifs, ...)

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| 1) BREMAND Elodie | 6) MAROT Frédéric |
| 2) BERNARD Raphaël | 7) PLAIZE Camille |
| 3) BROTIER Christelle | 8) POULARD Jérôme |
| 4) GUIARD Nathalie | 9) TARDY Isabelle |
| 5) LYS Magalie | 10) VINCENT Pascale |

Jeunesse

- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1) BREMAND Elodie | 5) MONTIGAUD Patrick |
| 2) FERRER Clémence | 6) POULARD Jérôme |
| 3) LAMOR Céline | 7) TARDY Isabelle |
| 4) LYS Magalie | |

Cadre de vie

(Fleurissement, Illuminations, Décoration, Mobilier urbain)

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| 1) BERNARD Raphaël | 7) PINEAU Jean-Michel |
| 2) FERRER Clémence | 8) PLAIZE Camille |
| 3) LAMOR Céline | 9) POULARD Jérôme |
| 4) LANOUE Annie | 10) TARDY Isabelle |
| 5) LYS Magalie | 11) VINCENT Pascale |
| 6) MAROT Frédéric | |

Action Sociale et Aînés

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1) GUIARD Nathalie | 4) LYS Magalie |
| 2) LAMOR Céline | 5) PIEL Serge |
| 3) LANOUE Annie | 6) TARDY Isabelle |

Culture – Patrimoine

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1) <i>BERNARD Raphaël</i> | 5) <i>POULARD Jérôme</i> |
| 2) <i>LANOUE Annie</i> | 6) <i>TARDY Isabelle</i> |
| 3) <i>MAROT Frédéric</i> | 7) <i>VINCENT Pascale</i> |
| 4) <i>PLAIZE Camille</i> | |

Madame le Maire informe que la population sera informée de la possibilité d'intégrer les commissions citoyennes via « Le Petit Clionnais » et Intramuros.

Proposition en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des Impôts Directs.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 7 membres titulaires, dont le Maire et six commissaires titulaires ainsi que de 6 membres suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de proposer les noms de 24 personnes, afin de permettre la nomination par le Directeur des Services Fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

La proposition du Conseil Municipal est la suivante :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| 1) BAUDRY Nicolas | 2) BAUDRY Serge |
| 3) BERNARD Raphaël | 4) BOSSUET Joël |
| 5) BRISSON Chantal | 6) BROTIER Christelle |
| 7) CHAUVIN Philippe | 8) COUILLAUD David |
| 9) EPIARD Brigitte | 10) FERRER Clémence |
| 11) LANOUE Annie | 12) LEBRUN Frédéric |
| 13) MAITRE Aurélien | 14) MARET David |
| 15) MAROT Frédéric | 16) MONTIGAUD Patrick |
| 17) OUDIN Véronique | 18) PEREZ-LANOUE Pauline |
| 19) PINEAU Jean-Michel | 20) PLAIZE Camille |
| 21) POULARD Jérôme | 22) TANDT Anthony |
| 23) VERGNAULT Antoine | 24) VINCENT Pascale |

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-22 et L.2122-23 autorisent le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat les attributions suivantes :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2) Fixer à plus ou moins 50 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui

n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3) Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires sous réserve qu'une délibération spécifique soit prise pour chaque emprunt par les membres du Conseil Municipal ;

4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6) Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;

7) Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; 9) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; 11) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code exclusivement en zones U et AU, conformément au PLU en vigueur ;

16) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans la limite de 500.000 euros, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 500.000 euros ;

18) Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19) Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500.000 euros ;

21) Exercer ou déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et exclusivement dans les zones U et AU conformément au PLU en vigueur, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même Code ;

22) Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ou déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 500.000 euros ;

23) Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

- 24) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25) Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du Code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne
- 26) Demander à tout organisme financeur, dans la limite de 500.000 euros, l'attribution de subventions ;
- 27) Procéder, dans la limite de 500.000 euros, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28) Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29) Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du Code de l'environnement.

En cas d'empêchement du Maire, le Conseil Municipal décide que les présentes délégations seront :

- reprises par le conseil municipal,
- exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations,
- et à défaut d'adjoint par un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, approuve les délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT et autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions et signer tout arrêté, acte, convention, contrat et document de toute nature à cette question.

Fermeture d'une classe sur le RPI pour la rentrée 2026/2027

Madame le Maire informe que, comme de nombreuses écoles, le RPI CLION-MOSNAC-SAINT GEORGES ANTIGNAC-SAINT GREGOIRE D'ARDENNES est menacé de la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2026.

Elle ajoute que l'Inspectrice de l'Académie est venue visiter les 3 écoles du regroupement, mais que malgré la mise en avant des travaux de mise aux normes et le problème d'une classe se retrouvant isolée, l'issue face aux suppressions de postes et aux effectifs en baisse est pessimiste.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) propose la suppression du dernier poste pourvu sur le RPI, soit le poste de Madame MARREF qui a actuellement en charge la classe de CE2 à l'école de SAINT GEORGES ANTIGNAC, mais la décision revient aux maires des 4 communes du regroupement.

Madame le Maire explique que les maires du RPI ne prendront pas de décision pour la fermeture d'une classe, laissant au Préfet la responsabilité de ce choix.

Par principe et en soutien au corps enseignants, aux élèves, aux parents et aux communes, une pétition peut être signée en ligne et une grève sera organisée le Jeudi 02 Avril 2026 devant l'école de SAINT GEORGES ANTIGNAC.

Les Maires du RPI se sont également réunis afin de rédiger un courrier conjoint au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Plan de formation du personnel

Madame le Maire rappelle qu'un groupe de travail composé du maire, de Messieurs MONTIGAUD Patrick et PIEL Serge, ainsi que de Madame BRISSON Vanessa, Secrétaire de Mairie, avait commencé la mise en place du plan de formation du personnel lors du précédent mandat.

Le document obligatoire devant être finalisé, elle demande aux anciens membres s'ils souhaitent rester en charge de ce dossier et propose l'entrée de nouveaux membres dans ce groupe de travail.

Personne ne souhaitant se joindre au groupe, celui reste inchangé et se réunira prochainement afin de poursuivre le travail.

Séance du 28 Avril 2026

Etaient présents : Mme TARDY, M. BERNARD, Mmes BREMAND, FERRER, GUIARD, LAMOR, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, PINEAU, POULARD, Mme VINCENT

Absents : M. PLAIZE (Pouvoir donné à Mme TARDY)
Mme LANOUE (Pouvoir donné à Mme LAMOR)

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion. Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Remplacement d'un adjoint démissionnaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de ses fonctions d'adjointe, de Madame BREMAND Elodie.

Elle rappelle qu'en date du 20 Mars 2026, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints à 3 et qu'il y a donc lieu d'élire un nouvel adjoint.

Elle ajoute également que, « par dérogation à l'avant-dernier alinéa de l'article L.2122-7-2, en cas de vacance dans les communes de moins de 1000 habitants, le ou les adjoints sont désignés parmi les conseillers, sans tenir compte du sexe de ses derniers. »

Madame le Maire, a rappelé que lors de l'élection d'un seul adjoint, celle-ci se déroule au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur POULARD Jérôme et a désigné pour assesseurs Mmes BREMAND Elodie et FERRER Clémence.

Il a ensuite été procédé à l'élection de l'adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé et sous enveloppe, dans l'urne transparente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire :	
bulletins déclarés nuls par le bureau (article L 66 du Code Electoral) :	00
bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :	02
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	07

Ont obtenu :

Monsieur MAROT Frédéric : 13 voix

Monsieur MAROT Frédéric a été proclamé adjoint et immédiatement installé. Il prend place au troisième rang des adjoints.

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Sous la présidence de Monsieur PIEL Serge, il est procédé à l'examen du Compte Financier Unique 2025 approuvé par Monsieur LASSALLE, Trésorier, en date du 05 Mars 2026.

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le Budget Primitif, les délibérations modificatives ainsi que les pièces annexes, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 156 008.76 €.

Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 58 543.20 €.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

C/ 1068 - en investissement	98 603.20 €
C/ 002 - Reprise de fonctionnement	57 405.56 €
C/ 001 – Report d'investissement	58 543.20 €

Vote du Budget Prévisionnel 2026

Le Conseil Municipal procède à l'examen des divers chapitres du Budget 2026 et vote les crédits suivants :

➤ Section de Fonctionnement

En dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	265 652.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	169 900.00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	12 130.00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	16 894.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 999.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	240 725.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	2 800.00 €

Soit un total de dépenses de : **716 100.00 €**

En recettes :

Chapitre 002 - Report d'excédent	57 405.56 €
Chapitre 013 – Atténuations de Charges	2 000.00 €
Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses	8 220.00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	406 227.00 €
Chapitre 74 - Dotations et Participations	227 952.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	14 105.44 €
Chapitre 76 - Produits financiers	30.00 €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	160.00 €

Soit un total de recettes de : **716 100.00 €**

➤ Section d'Investissement

En dépense :

Chapitre 001 – Déficit d'Investissement reporté	58 543.20 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	20 855.80 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	10 858.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	309 960.00 €

Soit un total de dépenses de : **400 217.00 €**

En recettes :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	16 894.00 €
Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections	7 999.00 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves	134 353.20 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	240 100.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	870.80 €

Soit un total de recettes de : **400 217.00 €**

Programmes d'Investissement :

N° 322 – Défense Extérieure Contre l'Incendie	8 000.00 €
<i>Département</i>	1 330.00 €
N° 333 – Mobilier urbain	5 000.00 €
N° 357 – Réfection de l'école maternelle	260 860.00 €
<i>Département</i>	119 770.00 €
<i>DETR / Fonds vert</i>	117 900.00 €
N° 361 – PLU	6 000.00 €
N° 370 – Panneaux de police	3 300.00 €
<i>Produits des amendes de police</i>	1 100.00 €
N° 374 – Réseau eaux pluviales Salle des Fêtes	6 100.00 €
N° 375 – Réfection de la toiture de la Salle Associative	10 700.00 €
N° 376 – Aménagement de la Salle des Archives	20 000.00 €
N° 377 – Contribution au sauvetage du Fort Boyard	858.00 €

Le programme des travaux étant approuvé, il faut en prévoir le financement.

Pour équilibrer le budget et obtenir la recette nécessaire de 342 207.00 € aux produits des taxes directes locales, il y a lieu de fixer les taux d'imposition. Le Conseil Municipal, considérant que le potentiel fiscal est suffisamment mobilisé, décide de ne pas modifier pour cette année les taux d'imposition qui resteront les suivants :

Taxe Foncière (bâti) :	36.22 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.09 %
Taxe d'habitation :	15.75 %
C.F.E. :	22.23 %

Programmation des réunions du Conseil Municipal pour 2026

Madame le Maire donne le planning des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2026. Le rythme d'une réunion toutes les 7 semaines, les mardis soir est conservé.

Les dates à retenir sont donc les suivantes :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| - Mardi 05 Juin 2026 | - Mardi 08 Septembre 2026 |
| - Mardi 27 Octobre 2026 | - Mardi 15 Décembre 2026 |

Subvention exceptionnelle pour le Club des Aînés Ruraux

Madame le Maire informe que le Club des Aînés Ruraux organise régulièrement des repas ouverts à tous à la Salle des Fêtes mais que les cuisines manquent de matériel adéquat.

A cet effet, l'association propose d'acquérir les ustensiles nécessaires qui seront à disposition de chacun.

Pour pallier cette dépense de l'association au bénéfice des usagers de la Salle des Fêtes, Madame le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle du montant de l'acquisition lui soit versée. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 490.00 € au Club des Aînés Ruraux.

Eclairage extérieur de la Salle des Fêtes

Monsieur PIEL rappelle que l'éclairage extérieur de la Salle des Fêtes n'est pas suffisant. Madame le Maire informe que ce sujet a été évoqué lors de la réunion de la Commission Bâtiments communaux et qu'il est prévu de le résoudre prochainement.

Arbres tombés au Pont des Anes

Monsieur PIEL informe que des arbres sont tombés dans la Seugne au site du Pont des Anes. Madame le Maire informe que ce problème est normalement à la charge des propriétaires mais que leur intervention est souvent compliquée. Les équipes rivières de la Communauté des Communes seront contactées pour une intervention.

Cuve de récupération des eaux pluviales

Monsieur PIEL demande si le projet d'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales a avancé. Madame le Maire informe que cette installation est prévue auprès des Services Techniques dès que la commune sera en possession d'une cuve appropriée.

Pont de Garreau

Madame LYS demande si le dossier du Pont de Garreau a avancé. Madame le Maire informe qu'en raison du renouvellement des conseils municipaux, rien n'a été réalisé. Le comptage des véhicules va être programmé.





Du côté des écoliers ...

Jeudi 7 mai, nous sommes allés au Zoo de Beauval à St Aignan sur Cher (41).

La classe des PS-MS a commencé la visite du zoo le matin tandis que les MS-GS participaient à un atelier sur les sens. Dans une salle obscure, autour d'un feu de camp, nous avons identifié des odeurs, des cornes de gazelle grâce au toucher (nous avons d'ailleurs cru que c'était la défense d'un éléphant), toucher les poils du lion et la queue de la girafe, trouver des animaux cachés dans l'obscurité, identifié les animaux grâce à leur cri, goûter du sel et du sucre... le tout se terminant par une chanson !



Après le pique-nique, les PS-MS ont fait l'atelier des sens pendant que les MS-GS découvraient les animaux étudiés en classe : panda, koalas, poissons clown, tigres blancs, raton laveur, autruches, gnous, suricates...

Nous sommes allés dans le nouvel espace créé cette année : celui des « Terres rouges » où nous avons pu observer les animaux vivant en Australie ! Ainsi, les émeus, les wallabies, les kangourous et les wombats n'ont plus de secret pour nous !

Après être montés dans les télécabines, nous avons pu observer les lamantins, le dragon du Komodo, des serpents et autres reptiles, des poissons mais aussi des tout petits

singes dans le dôme équatorial.

Notre visite se termina par l'espace des gorilles, chimpanzés et orang-outan, sans oublier le kookaburra, oiseau emblématique de l'Australie.

Après un pique-nique bien mérité, nous nous sommes endormis dans le bus des étoiles plein les yeux !



Mardi 12 mai, nous sommes allés au cinéma de Jonzac pour visionner 4 courts-métrages qui évoquent l'entraide et le mensonge. « Timioche » un poisson vivant dans la barrière de corail ment souvent. Jusqu'au jour où, ce qu'il raconte n'est pas un mensonge mais plus personne ne le croit !

Lundi 5 juin, nous avons participé à la plantation des géraniums devant l'école. Annie, Claude et Jean-Michel nous ont guidés pour retirer le pot, aérer les racines, creuser la terre, insérer la plante, recouvrir de terre et arroser. Nous tenons à remercier la municipalité pour avoir associé nos élèves à l'embellissement de leur environnement.



Vendredi 12 juin, nous avons participé à notre 2^{ème} rencontre usep avec les copains de Bois. Nous avons joué à des jeux traditionnels : le jeu du facteur, le jeu de la cage aux écureuils, le jeu du bérêt, le jeu des déménageurs, le jeu 1,2,3 soleil et le jeu du filet de pêche. Nous avons formé 6 équipes et avons joué à tour de rôle à tous les jeux. Cette matinée s'est terminée par un pique-nique à l'ombre sous l'arbre à côté du City Stade.

Jeudi 18 juin, nous avons accueilli nos copains de St Genis à notre école. Nous avons été divisés en 4 équipes afin de participer à 4 activités. Comme il faisait très chaud, nous nous sommes installés dans la salle des fêtes.

Nous avons fait une grosse fleur en décorant les pétales avec des graphismes et de la peinture, nous avons fait différents jeux sportifs, nous avons raconté des histoires étudiées en classe et nous avons été visités le musée des Vieux Métiers de Clion. Les vieux outils et les vieilles machines nous ont intéressés et nous avons posé beaucoup de questions aux personnes bénévoles du musée.



Je tiens à remercier chaleureusement Sonia Pégosoff, présidente de l'association, qui nous a permis d'organiser cette visite, ainsi que Serge, Philippe et Joseph pour leur accueil et leur disponibilité. Un grand merci aussi pour le don fait à l'école. Cette sortie a rencontré un vif succès auprès des élèves, mais aussi des adultes accompagnateurs, dont certains découvraient le musée pour la toute première fois.



La semaine du 22 au 26 juin a été marquée par un épisode de canicule. Face à ces fortes chaleurs, de nombreux élèves sont restés à leur domicile, tandis que les autres ont été accueillis dans la salle des fêtes, offrant des conditions plus adaptées. Cette organisation exceptionnelle a toutefois perturbé le déroulement habituel des apprentissages.

Nous tenons à remercier chaleureusement Mme le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux pour les importants travaux réalisés depuis plus d'un an au sein de l'école. Ces aménagements ont considérablement amélioré les conditions de travail des enseignants et offrent désormais aux élèves un cadre d'apprentissage plus agréable et plus fonctionnel. Nous attendons avec impatience l'achèvement des derniers travaux afin de pouvoir disposer de l'ensemble des locaux dès la prochaine rentrée scolaire.

Les vacances d'été approchent en espérant que les températures soient plus clémentes. Rendez-vous à la rentrée !

Les enseignantes





Union Sportive Val de Seugne

La saison 2025/2026 est terminée



Nos jeunes pousses ont clôturé la saison par la journée nationale le 30 mai à Bussac Forêt.

Comme sur l'ensemble de la saison, les petits se sont amusés et c'est bien ça, la première victoire ! Tous ont été régulièrement présents que ce soit à l'entraînement ou aux plateaux.

C'est signe que l'ambiance est bonne

Un grand merci également aux parents, leur présence et leur aide lors des différents plateaux ou la Brocante est importante pour nous.

Le lundi 25 mai, l'US Val de Seugne organisait la Brocante de la Pentecôte.

Encore un joli succès cette année, une centaine d'exposants sont venus et les chineurs ont déambulé dans les allées malgré la chaleur. Merci à tous pour votre aide.



Place à la nouvelle saison :

L'US Val de Seugne recherche des jeunes (garçons et filles) de 5 à 9 ans !

L'US VAL DE SEUGNE
RECRUTE POUR LA SAISON
2026-2027

JEUNES JOUEURS ET JOUEUSES
DE 5 À 9 ANS
POUR LES CATEGORIES
U5/U6 U8/U9

Rejoignez l'aventure !
ADULTES
REJOIGNEZ-NOUS POUR PRATIQUER
LE FOOT EN MARCHANT !

ACTIVITÉ CONVIVIALE
AMBIANCE GARANTIE !

ACCESSIBLE À TOUS
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

PLAISIR ET PARTAGE
À VOTRE RYTHME !

CURIEUX OU INTÉRESSÉ(E) ?
→ **CONTACTEZ-NOUS !** →

ACQUIER SYLVESTRE
sylvestreacquier@gmail.com
07 49 84 78 64

LE FOOT, AUTREMENT MAIS TOUJOURS AVEC PASSION ! ❤️



Les entraînements seront toujours le mardi soir de 17h30 à 18h45 sur le stade de Clion.

Nous cherchons aussi des personnes désireuses de pratiquer le foot en marchant. Pas de choc, pas de contact, juste des déplacements et des passes.

Très bon pour le cardio, très bon pour les personnes qui pensaient que le foot est fini pour eux, pas besoin d'avoir du physique, pas besoin de connaître le foot !

Juste le plaisir de se défouler sans se faire de mal.

Mesdames, vous êtes également les bienvenues car les équipes peuvent être mixtes
Soyez curieux, venez découvrir cette pratique encore méconnue mais tellement bénéfique.

Le dimanche 5 juillet, l'US Val de Seugne offrait aux enfants du club, ainsi qu'à leur frères et sœurs, une journée au Parc de la Gataudière à Marennes pour faire de l'accrobranche.

Les jeunes pousses ont adoré !

A partir du moment où ils ont été équipés des baudriers, ils n'ont pas arrêté de faire les parcours proposés jusqu'au moment du départ.

Ce fut un vrai bonheur de voir leurs sourires.

Maintenant, place aux vacances

Le président
Sylvestre ACQUIER

Pour tout renseignement, inscription

N'hésitez pas à nous contacter :

07 49 84 78 64

Sylvestreacquier@gmail.com





L'Amicale du Livre

« Restez au frais avec un bon livre »

Avec l'été la chaleur est plus que jamais là, propice à se relaxer au frais, un bon livre en main.

Depuis début juillet les nouveautés acquises en juin ont été mises à disposition des lecteurs.

Adultes : V. Musso, V. Grimaldi, S. Delzongue, L. Colombani, E. Fouassier, F. Tilliez, B. Minier...

Pour les enfants, quelques titres : Je veux un lion, Un grand voyage, Mortelle Adèle, Ariol....

Petit retour sur les animations passées :

Début juin la conférence et dédicace par l'auteur local Jean-Charles Chapuzet, a rencontré un joli succès, pour le plaisir de tous.

Parallèlement l'exposition « la recette d'un livre », a connu à notre grand regret, un succès mitigé.

Nous avons terminé ce premier semestre avec les scolaires du RPI, qui pour ST Georges sont venus à la bibliothèque, pour Mosnac nous nous sommes déplacés à l'école. Comme à l'accoutumé, lectures, jeux et un petit goûter étaient au programme.

Nouveauté pour l'été. Une console avec 7 jeux est à disposition des enfants à partir de 7 ans, des adolescents et pourquoi pas des plus grands.

Le règlement est à consulter à la bibliothèque.

N'hésitez pas à venir vous inscrire et jouer.

En cas de canicule nous pouvons être amenés à fermer la bibliothèque. Nous le regrettons, mais pensez à consulter intramuros.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été et de belles vacances

Horaires d'ouvertures :
Lundi de 16h à 18h30
Mercredi de 15h à 17h30
Samedi de 11h à 12 h (uniquement le 1^{er} de chaque mois)



*Conférence et dédicace de
Jean-Charles CHAPUZET
Merci à lui d'avoir transmis au
public ce qui fait son métier
d'écrivain.*

Les amis du temps passé Musée Artisanal et Rural

« Un Musée tourné aussi vers l'extérieur »

Le Musée fait des envieux. Les touristes-curistes nous le font savoir et cela renforce l'idée que depuis 50 ans d'énormes efforts ont été consentis pour garder le cap, renforcer, faire progresser cet outil du patrimoine culturel.

En France peu de petites communes de 800 habitants ont attiré 30000 visiteurs en 10 ans. Le Musée pèse lourd dans l'attribution de la dénomination « Village de Pierre et d'Eau ». Très fréquemment, notre association est sollicitée par des organismes extérieurs afin de participer à des animations culturelles. Citons par exemple : l'Office du tourisme de Jonzac pour le prêt de matériel en relation avec la vigne et le vin ainsi que la mise en place de visites de groupes (gratuit), le prêt d'outils concernant une exposition médiévale au Donjon de Pons, une animation sur le thème des vendanges à l'Hôpital des Pèlerins à Pons.

En Mai, l'Association « Liberty 44 » sous l'égide de l'Association des Anciens Combattants a présenté un camp américain de la seconde guerre mondiale.

Au mois de juin, deux manifestations ont été organisées : la Journée des Loisirs Créatifs et le Chemin des Arts ainsi que les Journées du Patrimoine de Pays. Ces deux temps forts ont demandé beaucoup d'investissement personnel aux bénévoles.



Visite d'un groupe de St Michel de Double (24)

Journée des Loisirs Créatifs



Depuis des mois se prépare la traditionnelle « FÊTE DES VIEUX MÉTIERS » qui aura lieu le Dimanche 2 Août toute la journée dans le parc du Musée.

Lors de cette édition 2026, un panneau commémoratif sera dévoilé en l'honneur du couple fondateur du Musée.

Le thème choisi en 2026 est « Voyages et Transports ». Seront exposés des matériels ayant un lien avec les transports anciens, nous irons de la brouette à linge jusqu'à la voiture Peugeot 201 de 1938 à l'effigie de l'ancienne Laiterie coopérative du Moulin d'Isaac, en passant par le Grand Bi, la calèche, la mobylette, le vélo- solex et bien d'autres véhicules roulants.

Une animation sur les moissons et les battages à l'ancienne sera également mise en place.

Des artisans feront des démonstrations sur leurs métiers respectifs, la visite du musée sera commentée pour ceux qui le souhaitent, une restauration sur place est assurée.

Nous vous invitons à venir passer une journée sous l'ombre des marronniers dans l'ambiance du début du 20-ème siècle le dimanche 2 août. L'entrée est gratuite.

Les Amis du Temps Passé

Contact :

www.museeartisanaletruralclion.fr

Tel : 07 69 83 41 24

Agenda :

Dimanche 2 août 10h à 18 h FETE DES VIEUX METIERS

19 et 20 septembre JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE



DIMANCHE 2 AOÛT 2026
PARC DU MUSÉE - CLION SUR SEUGNE
ENTRÉE GRATUITE - RESTAURATION SUR PLACE



DÉMONSTRATIONS PAR LES ARTISANS DE 10H À 18 H
- Expositions au lavoir communal -



Ainés ruraux

LA SORTIE BATEAU DU 25 AVRIL 2026 :

32 Participants, Départ de saintes pour une journée toute en douceur au fil de l'eau.

Repas du midi au Moulin de la Baine, de bons moments pour des épicuriens.



LA SOIREE CASSOULET DU 30 MAI 2026 :

44 participants, Apéritif maison, verre de l'amitié offert

Le cassoulet, fromage, la coupe glacée vanille, pruneaux savoureux et chantilly maison pour dessert,

La pesée du jambon pour animer la soirée et faire un heureux pour 2 euros ..



Prochain rendez-vous le 8 septembre pour la permanence de rentrée, inscription soirée Montagne.

IMPORTANT, Assemblée extraordinaire, 26 septembre à 14 h 30, Salle des Fêtes, nouveaux membres.

Élection du nouveau bureau, candidature bienvenue.

La soirée Montagne, Repas Savoyard : Adhérent 24, 00 euros. Non adhérent 29, 00 euros
Le 17 octobre 2026, Croziflettes Reblochon....

Les membres des Kichenottes vous souhaite un très bel été.

Ass. Intercommunale des Anciens combattants et prisonniers de guerre

La cérémonie commémorative du 08 mai a revêtu cette année un caractère tout à fait particulier.

A cette occasion, Jean-Claude AVINIO et Dominique LAMOR se sont vu remettre l'insigne d'honneur de porte-drapeau respectivement pour plus de dix ans et plus de 3 ans de service.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir les membres de l'association LIBERTY 44 en costumes d'époque dans toutes les communes. Ils sont venus avec leurs véhicules

militaires et quelques

enfants ont pu en profiter pour y être embarqués. Leurs sourires à l'arrivée nous ont montré que nous avons fait le bon choix.

L'exposition consacrée à la seconde guerre mondiale dans de parc du presbytère à CLION les 08, 09 et 10 mai a remporté un franc succès, au point que certains visiteurs sont venus tous les jours. Le public a pu découvrir une douzaine de véhicules d'époque, des tentes à

thèmes comme le cinéma, l'infirmerie, la radio, l'armement, l'épicerie, le coiffeur, la presse et la résistance. Ce dispositif a été complété par vingt planches relatives à la Résistance et à la Libération en CHARENTE-MARITIME, un simulateur de vol, du tir Laser et un parcours du combattant pour les enfants.

Je remercie toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide précieuse et en particulier, les membres du musée, la société AB PNEUS, la société BLEU BANQUISE, le club de tir de JONZAC, la brigade de gendarmerie et le centre de secours de SAINT GENIS DE SAINTONGE.

Depuis le début de l'année, l'association a organisé deux concours de belote :

- le premier à SAINT GEORGES-ANTIGNAC, le 24 janvier, avec 31 équipes,
- le second à CLION, le 18 avril, avec 40 équipes.

Le prochain concours se déroulera à MOSNAC le 14 novembre 2026. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Je rappelle également qu'il n'est pas nécessaire d'être ancien combattant pour rejoindre notre association. Si vous souhaitez contribuer au devoir de mémoire, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons y compris les jeunes à partir de 16 ans.

Le Président
Serge BAUDRY



La municipalité de Clion sur Seugne remercie chaleureusement les membres de l'Amicale des anciens déportés du camp d'Oranienbourg-Sachsenhausen qui ont déposé une gerbe au pied de nos monuments en ce 8 mai 2026. La transmission et le respect de la mémoire sont parmi les piliers de la construction de l'avenir.

La Chevêche d'Athéna, un trésor à protéger... même dans nos cheminées !

Saviez-vous que notre commune abrite un petit rapace nocturne aussi attachant que méconnu ? **La Chevêche d'Athéna**, avec sa taille modeste (à peine plus grande qu'un merle) et ses grands yeux dorés, est un véritable joyau de notre biodiversité locale. Son allure trapue, son plumage brun-roux tacheté de crème et ses mimiques expressives lui donnent un côté presque comique, qui ne laisse personne indifférent. Son chant mélodieux, audible au crépuscule, ou son vol silencieux au-dessus des prairies rappellent que la nature, même fragile, sait se faire une place chez nous.

Pourtant, malgré sa présence discrète dans nos vergers, nos vieilles granges ou nos haies bocagères, cette chouette est en déclin en France. Les transformations agricoles, la disparition des arbres creux et les dangers liés aux routes ou aux abreuvoirs menacent son avenir. **Mais saviez-vous qu'un piège insoupçonné se cache aussi dans nos maisons ?**



Un danger méconnu : les conduits de cheminée

Dans notre commune, où la nature et les habitations coexistent harmonieusement, un risque souvent ignoré pèse sur nos chouettes : **les conduits de cheminée**. En quête d'un abri, ces rapaces nocturnes se laissent tromper par les entrées d'air des cheminées. Une fois à l'intérieur, les parois lisses et l'étroitesse du conduit les empêchent de déployer leurs ailes ou de remonter. Les plus chanceuses peuvent tomber dans un insert ouvert et s'échapper, mais pour la majorité, ce piège s'avère malheureusement fatal. Les conduits, souvent inaccessibles (appartements, clapets fermés, etc.), ou l'allumage de feux, aggravent encore la situation.

Heureusement, **une solution simple existe** : lors du ramonage annuel de votre cheminée, pensez à faire installer **un filet de protection autour de l'entrée d'air**. Ce dispositif, discret et efficace, n'entrave pas l'évacuation des fumées tout en empêchant les oiseaux de s'y engager.

Agissons ensemble pour notre faune locale

La Chevêche d'Athéna, c'est un peu notre mascotte rurale – et elle mérite qu'on veille sur elle. **Protéger cette espèce, c'est aussi préserver l'équilibre de notre écosystème.**

- ◆ **Installez un nichoir** dans votre jardin ou votre grange.
- ◆ **Préservez les vieux arbres** et les haies bocagères, refuges naturels pour ces oiseaux.
- ◆ **Ralentissez sur les routes de campagne**, surtout à la tombée de la nuit.
- ◆ **Équipez vos cheminées** d'un filet de protection lors du ramonage.

Chaque geste compte. **Et si on commençait dès aujourd'hui ?**

Un article à partager pour sensibiliser vos voisins et amis ! 🦉

ATTENTION AUX FRELONS ASIATIQUES

— Restons vigilants ! —

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est présent sur notre territoire depuis plusieurs années.

Il représente une menace pour la biodiversité, notamment pour les abeilles, mais aussi un risque pour les habitants lorsqu'un nid est installé à proximité des lieux de vie.

Chaque année, de nouveaux nids sont construits, souvent à des endroits difficiles à repérer avant la chute des feuilles. La vigilance de chacun est essentielle pour limiter leur développement et faciliter leur destruction.

NID PRIMAIRE (PRINTEMPS)



De la taille d'une balle de tennis, le nid primaire est construit au printemps par une reine, à l'abri : sous un avant-toit, dans un abri de jardin, un garage, une cabane, etc.

NID SECONDAIRE (ÉTÉ - AUTOMNE)



De grande taille (jusqu'à 80 cm de diamètre), le nid secondaire est généralement situé en hauteur dans un arbre. Il peut abriter plusieurs milliers de frelons à l'automne.

FRELON ASIATIQUE ET FRELON EUROPÉEN : COMMENT LES DIFFÉRENCIER

FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina*)



Abdomen noir avec une bande orangée Pattes jaunes Tête noire avec face orangée

FRELON EUROPÉEN (*Vespa crabro*)



Abdomen jaune avec des dessins noirs Pattes brunes Tête rousse avec face jaune



À SAVOIR : Les nids sont souvent difficiles à repérer avant la chute des feuilles, car ils sont généralement situés en hauteur dans les arbres.

COMMENT RECONNAÎTRE LE FRELON ASIATIQUE ?



- ✓ Corps globalement sombre (noir).
- ✓ Bande orangée sur le 4^e segment de l'abdomen.
- ✓ Extrémités des pattes jaunes.
- ✓ Taille : environ 3 cm (ouvrière).



Le frelon asiatique n'est pas plus agressif que les autres frelons lorsqu'il est à distance. Le risque apparaît uniquement si l'on s'approche du nid.

QUE FAIRE SI VOUS DÉCOUVREZ UN NID ?



Ne vous approchez pas du nid et ne tentez jamais de le détruire vous-même.



Contactez la mairie pour signaler la présence du nid (localisation la plus précise possible).



La destruction doit être réalisée **uniquement** par un professionnel agréé, équipé et formé.



Suivez les consignes qui vous seront données par la mairie.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE



La commune prend en charge **50 % du coût de la destruction des nids**, à condition que l'intervention soit réalisée par un professionnel agréé.

Les frelons asiatiques consomment de nombreux insectes, dont les abeilles, indispensables à la pollinisation de nos cultures et à la biodiversité.



En restant vigilants et en signalant rapidement les nids, chacun contribue à protéger les habitants, les abeilles et notre environnement.

Merci pour votre vigilance
et votre implication !

Il était une fois Clion sur Seugne ...

Les Moissons : D'hier à Aujourd'hui, entre Tradition et Modernité

Hier : Une Fête Collective

Il y a quelques décennies, les moissons étaient un moment de solidarité et de convivialité. Tracteurs et moissonneuses-batteuses existaient déjà, mais ils nécessitaient une main-d'œuvre nombreuse. Toute la commune se mobilisait : voisins, familles, et même les enfants, ravis de participer. Les journées, bien que longues, étaient rythmées par les rires, les repas partagés à l'ombre des arbres, et une fierté collective. C'était une aventure humaine, où chacun avait son rôle.



Aujourd'hui : Précision et Urgence Climatique

Désormais, les moissons se font en un temps record grâce à des machines ultra-performantes. Une seule moissonneuse-batteuse moderne accomplit en quelques heures ce qui prenait des jours autrefois. Pourtant, cette efficacité s'accompagne de nouveaux défis : avec le dérèglement climatique, les canicules se multiplient. Les agriculteurs doivent souvent avancer les récoltes, voire travailler de nuit pour éviter les risques d'incendie. Les champs secs et les températures élevées transforment les moissons en une course contre la montre.

La solidarité persiste, mais elle prend une autre forme : entre voisins qui s'entraident pour couvrir les surfaces le plus vite possible.

Et Demain ?

Le progrès a allégé le labeur, mais quelque chose de l'esprit d'antan reste : la fierté d'une campagne vivante et résiliente. Alors, faut-il regretter le passé ? Non. Il faut plutôt célébrer cette évolution tout en préservant ce qui fait l'âme de nos villages : la convivialité, l'entraide, et le lien à la terre.

Et vous, quels sont vos souvenirs des moissons ?

Evènements et animations

Retrouvez tous les détails des animations (Heures, lieux, contacts...) sur l'application Intramuros ainsi que sur le site de la commune

www.clion-sur-seugne.fr

<u>Animation</u>	<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Contact</u>
La Vagabonde Clionnaise	25 juillet	Parc du presbytère	Mairie
Fête des vieux métiers	2 Aout 10h – 18h00	Musée artisanal et rural	Amis du temps passé
Journées européennes du patrimoine	19 et 20 septembre	Musée Artisanal et rural	Amis du temps passé
Repas « Montagne »	17 octobre	Salle des fêtes	Ainés ruraux
Concours de belote	14 novembre	A Mosnac	Anciens combattants

Nouvelles entreprises

Clion sur Seugne accueille de nouvelles entreprises. Nous vous présentons :



LA CHANVRE À COUCHER
Chambre insolite
Clion sur Seugne (17240)

Nuits Insolites

Nature
Rivière
Calme & détente
Sérénité

Plus d'informations :
www.lachanvreacoucher.com
Ou
Scanner le QRcode

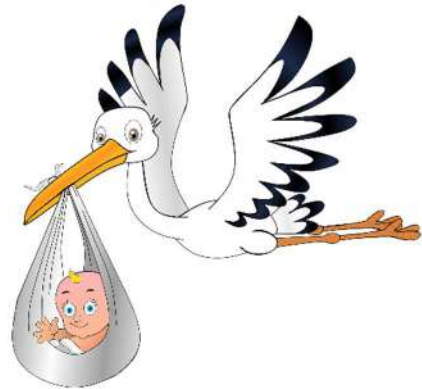
Etat civil

Toute annonce de naissance, mariage ou décès à paraître dans le bulletin municipal doit faire l'objet d'un consentement par les familles.

Carnet rose

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents des petits clionnais qui nous ont rejoints de trimestre, dont :

- **Mathéo DUMORTIER** né le **30/04/2026**
- **Louis VALLEE BAUDRY** né le **20/05/2026**



Carnet blanc

Nous adressons toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur à :

- **Angélique GUICHARD et Sébastien AUGER** mariés le **20/06/2026**

Carnet noir

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille du clionnais qui nous a quitté ce trimestre.



Avis aux nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sur la commune sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.



www.clion-sur-seugne.fr